

INFOS SECURITE N°03

THEME DU JOUR : LE DEPASSEMENT



Supplique de la voiture au vélo.

Ne fais pas l'âne !

Montre-toi

Roule droit

Laisse-toi dépasser

Je facilite le passage d'un automobiliste : "sympa **ce** cycliste !"

Je roule à gauche : " **Tous** des cornichons **ces** cyclistes ! "

Sur mon vélo je représente mon sport, mes partenaires, mon club, mes camarades. Je les mets en valeur par ma tenue, mon comportement.

Je ne provoque pas d'agressivité qui pourrait se retourner contre d'autres cyclistes.

" Il n'y a pas de seconde chance de faire une première bonne impression... "

Article R431-7 du Code de la Route :

Les conducteurs de cycles à deux roues sans remorque ni side-car ne doivent jamais rouler à plus de deux de front sur la chaussée. **Ils doivent se mettre en file simple** dès la chute du jour et dans tous les cas où les conditions de la circulation l'exigent, **notamment lorsqu'un véhicule voulant les dépasser annonce son approche.**

Le fait, pour tout conducteur, de contrevenir aux dispositions du présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe.

Pour se remettre en file simple, c'est simple :



" Voiture devaaant ! "

Celui du milieu se rabat derrière celui de droite.



" Voiture derrièère ! "

Celui du milieu se rabat devant celui de droite.